



Eau potable : la CLCV appelle à reporter le remplacement des canalisations intérieures en plomb

- contenu - Actualités France et international -
Date de mise en ligne : vendredi 13 décembre 2013

OIEau

Eau potable : la CLCV appelle à reporter le remplacement des canalisations intérieures en plomb

Le 5 décembre, l'association de défense des consommateurs CLCV a appelé les pouvoirs publics à reporter de trois ans la date butoir de remplacement des canalisations en plomb, fixée au 25 décembre, et à accorder des aides aux particuliers pour effectuer les travaux. Le changement de ces conduites fait suite à une directive européenne de 1998 qui impose une teneur en plomb de l'eau potable inférieure à 10 microgrammes par litre d'eau (contre 25 microgrammes auparavant) d'ici à fin 2013, suivant des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé émises en 1994.

Selon l'association, près de 7,5 millions de logements sont concernés en France – généralement dans des immeubles anciens en centre-ville - dont plus de 830.000 à Paris. Avec un coût des travaux estimé à 2.250 euros en moyenne par logement, "il s'agit d'une des plus vastes opérations de travaux dans les copropriétés, analogue à celle sur les ascenseurs, par exemple", souligne la CLCV.